4. l'ensemble des véhicules sous contrat subit au moins une fois par an une opération (permutation et/ou retournement sur jante) ;

– un document justifiant du nombre et du type de véhicules en contrat, à part ou pouvant être inclus dans le contrat commercial.

Cette opération n'est pas cumulable avec la fiche d'opération standardisée TRA-SE-05 (recreusage des pneumatiques de poids lourds).

4. Durée de vie conventionnelle : 1 an.

5. Montant des certificats en kWh cumac :

CATÉGORIE	MONTANT en kWh cumac/ensemble		NOMBRE D'ENSEMBLES articulés en gestion externalisée
Autobus	975	x	N

CATÉGORIE	MONTANT en kWh cumac/porteur		NOMBRE DE PORTEURS en gestion externalisée
Autocars	1 035	x	N

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **AGRI-TH-10**

Chaudière à condensation pour le chauffage des serres horticoles

1. Secteur d'application :

Serres horticoles, neuves ou existantes.

2. Dénomination :

Mise en place d'une chaudière de type condensation pour le chauffage des serres horticoles neuves ou existantes.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Le professionnel doit attester de la mise en œuvre d'une régulation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 21 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE EN kWh CUMAC/M²				SURFACE CHAUFFÉE en m²
Zone climatique	H1	257	x	S
	H2	210		
	H3	140		

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **AGRI-TH-11**

Chaufferie biomasse pour le chauffage de bâtiments d'élevage de porcs

1. Secteur d'application :

Bâtiments d'élevage de porcs, neufs ou existants.